

Camping L'Evasion***

Route de Cabrieres

34320 FONTES



Tel: 04 67 25 32 00

Mail: cordierseverine@hotmail.fr

Fr: www.campingevasion.com

En: www.campingevasion.eu

CONTRAT DE LOCATION d'un MOBILE-HOME:

ENTRE LE PROPRIETAIRE:

Camping l'Evasion, route de Cabrières 34320 FONTES

Et LE LOCATAIRE:

NOM:..... Adresse:.....

N° CI/Passeport.....

Nationalité.....

Téléphone:..... Mail :.....

Noms et prénoms des personnes accompagnantes:

2-.....3-.....

4-.....5-.....

6-.....7-.....

CONDITIONS de LOCATION:

Période: du (date) après 15h

Au (date).....avant 10h

Nombre de nuitées.....

Remise de 10% pour 2 semaines consécutives

Location d'un mobile-home dechambres (Air conditionné et TV compris)

Emplacement N°:.....

Nombre de personnes:.....

Prix de base de la location: (voir tarifs selon période)

A la journéeX.....jour(s) =.....€

A partir de 3 jours.....X.....jours =.....€

A la semaineX.....semaine =.....€

Animaux: (3€/j).....X.....jour(s) =.....€

A partir de la 14eme nuitée.....X 0.90 X(j/sem) =.....€

(remise 10%)

Sous Total: =.....€

Taxes: (0.50€/ personne/jour.....Xjour(s) (gratuit pour - de 18 ans)	=.....€
Frais de dossier	=.....5.€
Total du séjour:	=.....€

CAUTION:

Une caution de 250€ (en chèque ou CB) , pour le matériel, ainsi qu'une caution de 50€ (en chèque ou CB) pour le ménage sont demandées lors de la remise des clés. Elles seront restituées à votre départ.

Pour éviter tout problème, un inventaire et un état des lieux contradictoire vous sera remis à votre arrivée et devra être rendu à l'accueil durant la première journée.

Cet inventaire et l'état des lieux seront vérifiés à votre départ.

Une retenue sur la caution sera effectuée en cas de pertes, de casse ou dégradations du matériel ou des lieux (mobilier, appareils ménagers, TV), de même si le ménage n'est pas fait.

VOIR GRILLE TARIFAIRE À L'ACCUEIL.

Le nombre de personnes occupant le mobile-home ne doit pas dépasser la capacité d'accueil prévue par le propriétaire.

MODALITES:

Un premier versement à titre d'arrhes, correspondant à 30% du montant de la location est exigé, soit.....€

à régler par chèque bancaire établi à notre ordre (Camping l'évasion), chèque vacances ou CB
La réservation prendra effet dès réception de ce contrat et de l'acompte par le propriétaire avant le.....(date)

Le non respect de cette date entraine l'annulation de la réservation.

Le locataire s'engage formellement à verser le solde convenu et restant dû au propriétaire, soit la somme de€

et ceci à l'entrée en jouissance des lieux loués.

Le locataire, après avoir pris connaissance de la description des lieux et des conditions de location appose sa signature sur ce contrat.

Fait à FONTES le (date)

Signature du propriétaire:.....

Signature du locataire précédé de la mention "lu et approuvé"

.....

Conditions générales et particulières de location:

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte représentant 30% du prix du séjour et le présent contrat de location dûment complété et signé par le client ont été retournés à notre adresse avant la date limite.

Toute annulation doit nous être notifiée par lettre recommandée ou par e-mail

- *En cas d'annulation demandée 4 semaines avant la date d'arrivée prévue, l'acompte sera intégralement remboursé. Passé ce délai, les sommes versées resteront acquises au propriétaire.*
- *Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, passé un délai de 24 Heures, sans avis notifié au propriétaire:*
- *Le présent contrat est considéré comme résilié et l'acompte reste acquis au propriétaire*
- *Le propriétaire peut disposer de son bien.*

Durée du séjour: le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à la fin de son séjour, sauf avec l'accord du propriétaire.

La location conclue entre les deux parties signataires du contrat ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Le non respect des clauses ci-dessus entraîne la rupture immédiate du contrat, aux torts du locataire.

Le produit de la location reste définitivement acquis au propriétaire.

Dès lors, le propriétaire dispose de l'emplacement comme il l'entend.